



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE DE LA PROVINCE DE KENITRA (R.A.K)

**1 Milliard et 924,89 Millions de DH d'investissements pour la période 2022-2026  
Dont 370,79 Millions de DH au titre de l'année 2022**



Le Conseil d'Administration de la Régie Autonome Intercommunale de Distribution d'Eau, d'Electricité et d'Assainissement liquide de la Province de Kénitra s'est réuni en date du 22 décembre 2021 à 10 heures au siège de la Province de Kénitra. Cette réunion a été présidée par Monsieur Fouad MHAMDI, Gouverneur de la Province de Kénitra, en présence des représentants des Ministères de l'Intérieur et de l'économie et finance, des élus locaux, des représentants des Administrations et de Monsieur Abdellah ILHAMI, Directeur Général de la RAK.

Au cours de cette réunion, Monsieur le Directeur Général a présenté aux membres du Conseil d'Administration un aperçu global concernant les activités de la RAK en matière de réalisations techniques, commerciales et financières au titre de l'exercice 2021.

Cette réunion était consacrée principalement à l'examen des budgets d'équipement et de fonctionnement de l'exercice 2022 et du plan stratégique 2022–2026.

La RAK a défini et arrêté ses budgets d'équipement et de fonctionnement de l'année 2022, ainsi que ses plans stratégiques relatifs aux métiers d'électricité, d'eau potable et d'assainissement liquide 2022-2026. Cela en s'appuyant sur les conclusions et recommandations des schémas directeurs des trois métiers, et en tenant compte des projets inscrits dans le cadre du Plan de

Développement intégré et Durable de la Province de Kénitra 2015-2020 que Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste a lancé le 07 Avril 2015.

En effet, Les investissements programmés pour l'année 2022 par la RAK s'élèvent à **370,79** Millions de Dirhams. Cet effort d'investissement consenti par la Régie tout en préservant ses équilibres financiers se répartit par métier à raison de **68,31** Millions de Dirhams pour l'Electricité, **103,30** Millions de Dirhams pour l'Eau potable, **176,68** Millions de Dirhams pour le secteur de l'Assainissement liquide et **22,50** Millions de Dirhams pour les métiers support.

Ainsi, l'année 2022 sera marquée par le lancement et l'achèvement d'un grand nombre de projets structurants dans les trois métiers d'Electricité, d'Eau potable et d'Assainissement liquide dont les principaux objectifs s'articulent autour de :

- ▶ Assurance d'approvisionnement et continuité des services ;
- ▶ Protection de l'environnement et développement durable ;
- ▶ Numérisation et simplifications des règles ;
- ▶ L'amélioration des rendements des réseaux de distribution ;
- ▶ La modernisation et l'amélioration de la qualité des services rendus aux citoyens ;
- ▶ L'amélioration de la gestion des ressources humaines et le développement des compétences ;
- ▶ Renforcement du leadership et de l'audit ;

Ces grands projets structurants ont pour finalité d'accompagner et d'anticiper le développement socio-économique des Collectivités territoriales qui font partie de la zone de desserte de la RAK.

Les investissements programmés dans le cadre du plan stratégique qui couvre la période 2022-2026 s'élèvent à **1924,89** Millions de Dirhams réparties par métier à raison de **317,21** Millions de Dirhams pour le métier de la Distribution de l'Electricité, **368,40** Millions de Dirhams pour celui de la Distribution d'Eau potable, **1174,95** Millions de Dirhams pour le secteur de l'Assainissement liquide et **64,33** Millions de Dirhams pour les métiers support.

Au cours de cette réunion, le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité les budgets d'équipement et de fonctionnement de la Régie au titre de l'exercice 2022 et le plan stratégique 2022-2026. Il a noté avec satisfaction le volume des investissements réalisés par la Régie et les résultats techniques et financiers enregistrés au cours de cet exercice. Il a mis en relief le rôle déterminant qui est dévolu à la RAK dans l'accomplissement de sa mission de service public et d'accompagnement du développement économique et social que connaissent les communes territoriales qui font partie de son périmètre d'intervention.

D'autre part, et en application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de l'Intérieur n° 21.387 du 21 juin 2021 relatif à la mise en place d'un système commun de gestion des services publics locaux de distribution d'eau potable, d'électricité et d'assainissement liquide sous forme de cahiers de charge, il a été approuvé :

- la désignation des dispositions particulières de la régie, citées aux annexes indiquées dans les cahiers de charge types, pour la gestion des métiers de distribution d'eau potable, d'électricité et d'assainissement liquides ainsi que les procédures de gestion commerciale ;
- l'Approbation des grilles tarifaires des prestations relatives aux métiers électricité, eau potable et assainissement liquide.

A l'issue de cette réunion, Monsieur le Gouverneur Président du Conseil d'Administration a félicité Monsieur le Directeur Général et l'ensemble du personnel de la Régie pour les efforts qu'ils déploient et les a invités à une plus grande mobilisation pour satisfaire les attentes de tous les citoyens.

Avant de lever cette séance de travail, Monsieur le Gouverneur Président du Conseil d'Administration a adressé au nom des membres de cet organe de gestion de la Régie un télégramme d'allégeance et de loyalisme à Sa Majesté le Roi Mohammed VI que Dieu l'assiste.

